

# **SIAEP de La Vigne aux Champs**

**2 Rue des Sables – 41140 THESEE**

**02.54.71.42.65**

**aep-thesee@wanadoo.fr**

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau Potable (RPQS-AEP)**

**Exercice 2018**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tous renseignements concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs  
sont sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

# Table des matières

<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....</b>	<b>2</b>
1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE.....	2
1.3 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	2
1.4 CONVENTIONS D'IMPORT ET (OU) D'EXPORT .....	2
1.5 NOMBRE D'ABONNEMENTS .....	3
1.6 PRELEVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU.....	3
1.7 PRODUCTION.....	4
1.8 VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE.....	4
1.9 AUTRES VOLUMES .....	4
1.10 LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS) .....	4
1.11 RECAPITULATIF DES DIFFERENTS VOLUMES.....	5
<b>2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE .....</b>	<b>6</b>
2.1 MODALITES DE TARIFICATION .....	6
2.2 FRAIS D'ACCES AU SERVICE ET AUTRES PRESTATIONS .....	6
2.3 DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS.....	7
2.4 FACTURE D'EAU TYPE.....	7
2.5 RECETTES (EN €).....	7
<b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>8</b>
3.1 QUALITE DE L'EAU.....	8
3.2 INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	8
3.3 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P103.2).....	9
3.4 RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION .....	10
3.5 INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES.....	11
3.6 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE .....	11
<b>4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>12</b>
4.1 BRANCHEMENTS EN PLOMB.....	12
4.2 TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE (EN €).....	12
4.3 ETAT DE LA DETTE DU SERVICE (EN €) .....	12
4.4 AMORTISSEMENTS .....	12
4.5 PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....	12
4.6 PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE .....	13
<b>5. ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU .....</b>	<b>13</b>
5.1 ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE.....	13
5.2 OPERATION DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT) .....	14
5.3 TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE .....	14
<b>6. ANNEXES .....</b>	<b>15</b>
6.1 RESEAU DISTRIBUTION .....	15
6.2 TRAVAUX DE BRANCHEMENT .....	15
6.3 SERVICE ABONNE .....	16

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : SIAEP de La Vigne aux Champs
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal - EPCI

- Compétences liées au service :

**Production**

Transfert

**Distribution**

- Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) :

Monthou sur Cher, Noyers sur Cher, Pontlevoy, Saint Romain sur Cher, Thenay, Thésée

- Existence d'un schéma de distribution  Non  Oui, date d'approbation :
- Existence d'un règlement de service  Non  Oui, date d'approbation :
- Existence d'une CCSPL  Non  Oui

## 1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie**

- Régie avec prestataire de service
- Délégation de service public (affermage ou concession)

## 1.3 Estimation de la population desservie

*Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.*

Le service public d'eau potable dessert **8753 habitants**.

## 1.4 Conventions d'import et (ou) d'export

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Import / export				

## 1.5 Nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés au 31/12	2017	2018	Observations
- abonnés domestiques	5227	5222	
- abonnés non domestiques			
<b>Total des abonnés</b>	<b>5227</b>	<b>5222</b>	

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés total au 31/12/2018
Monthou sur Cher	606	607
Thésée	747	751
Saint Romain sur Cher	823	829
Noyers sur Cher	1573	1579
Pontlevoy	921	928
Thenay	524	528

## 1.6 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service a cinq ressources.

	Type de ressource et implantation	Débit nominal <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2017 (en m <sup>3</sup> )	Volume prélevé durant l'exercice 2018 (en m <sup>3</sup> )	Observations
1	Les Grands Champs (St Romain sur Cher)	74 m <sup>3</sup> /h	133.720 m <sup>3</sup>	133.849 m <sup>3</sup>	
2	For Moulin le Comte (St Romain sur Cher)	72 m <sup>3</sup> /h	110.843 m <sup>3</sup>	114.551 m <sup>3</sup>	
3	Les Trois Croix (Monthou sur Cher)	69 m <sup>3</sup> /h	93.836 m <sup>3</sup>	106.027 m <sup>3</sup>	
4	Noyer Bataillon (Monthou sur Cher)	94 m <sup>3</sup> /h	165.487 m <sup>3</sup>	159.559 m <sup>3</sup>	
5	Route de Blois (Pontlevoy)	37 m <sup>3</sup> /h	99.766 m <sup>3</sup>	114 504 m <sup>3</sup>	
<b>Total des prélèvements</b>			<b>603.652 m<sup>3</sup></b>	<b>628 490 m<sup>3</sup></b>	

<sup>(1)</sup> débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités)

## 1.7 Production

Le service a cinq stations de production.

	Localisation	Volume produit durant l'exercice <b>2017</b> (en m <sup>3</sup> )	Volume produit durant l'exercice <b>2018</b> (en m <sup>3</sup> )	Observations
1	Les Grands Champs (St Romain sur Cher)	133.720 m3	133.849 m3	
2	For Moulin le Comte (St Romain sur Cher)	110.843 m3	114.551 m3	
3	Les Trois Croix (Monthou sur Cher)	93.836 m3	106.027 m3	
4	Noyer Bataillon (Monthou sur Cher)	165.487 m3	159.559 m3	
5	Route de Blois (Pontlevoy)	99.766 m3	114 504 m3	

## 1.8 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice <b>2017</b> (en m <sup>3</sup> )	Volumes vendus durant l'exercice <b>2018</b> (en m <sup>3</sup> )	Observations
Abonnés domestiques	438 210 m3	418 417 m3	
Autres abonnés			
<b>Total vendu aux abonnés : V<sub>7</sub></b>			
Service de <sup>(1)</sup>			
Service de <sup>(1)</sup>			
<b>Total exporté vers d'autres services : V<sub>3</sub></b>			

<sup>(1)</sup> Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable

## 1.9 Autres volumes

**Volume de service : V<sub>9</sub> = 12 700 m3/an**

(Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution, par exemple lors des purges)

**Volume consommateur sans comptage : V<sub>8</sub> = 2 500 m3/an**

(Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)

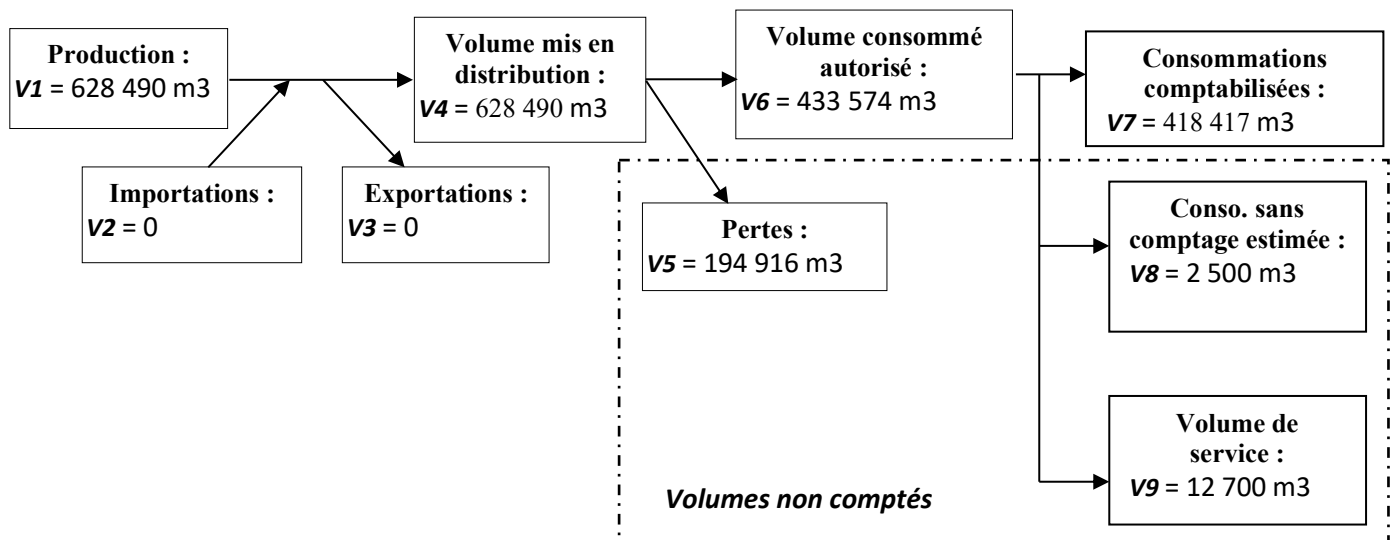
## 1.10 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **300 kilomètres** au 31/12/2018.

## 1.11 Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

- $V_1$  ou volume produit (*Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution*)
- $V_2$  ou volume importé (*Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur*)
- $V_3$  ou volume exporté (*Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur*)
- $V_4$  ou volume mis en distribution ( $V_1 + V_2 - V_3$ )
- $V_5$  ou pertes ( $V_6 - V_4$ )
- $V_6$  ou volume consommé autorisé ( $V_7 + V_8 + V_9$ )
- $V_7$  ou volume comptabilisé (*Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés*)
- $V_8$  ou volume consommateurs sans comptage (*Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation*)
- $V_9$  ou volume de service du réseau (*Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution*)



## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1 Modalités de tarification

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, appelé « part fixe ».

Les tarifs applicables aux 01/01/ année 2016 et 01/01/année 2017 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/ année 2017		Au 01/01/ année 2018	
<b>Part de la collectivité</b>					
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	40	€	40	€
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Pas de tranche		€/m <sup>3</sup>		€/m <sup>3</sup>
	Tarif communes Monthou sur Cher, Thésée, St Romain sur Cher et Noyers sur Cher	0,90	€/m <sup>3</sup>	1,00	€/m <sup>3</sup>
	Tarif Pontlevoy et Thenay	0,97	€/m <sup>3</sup>	1,00	€/m <sup>3</sup>
Autre : Lissage du tarif à 1 €/m <sup>3</sup> à compter du 23 mars 2017			1,00 €		1,00 €
Autre : Augmentation du prix de l'eau à compter du 05 avril 2018					1,05 €
<b>Taxes et redevances</b>					
Taxes	Assujettissement TVA <sup>(2)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau		€/m <sup>3</sup>		€/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique	0,24	€/m <sup>3</sup>	0,23	€/m <sup>3</sup>
	Autre : .....		€		€

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

### 2.2 Frais d'accès au service et autres prestations

Intitulé du tarif	2017	2018	Variation
Frais d'accès au service	0 € HT	0 € HT	%
Frais d'ouverture et de fermeture	0 € HT	0 € HT	%
Coût du branchement	Sur devis	Sur devis	%

## 2.3 Délibérations fixant les tarifs

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 25/05/2009 effective à compter du 25/05/2009 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 25/11/2014 approuvant les nouveaux statuts issus de la fusion entre le SIAEP de Thésée et le SIAEP de Pontlevoy et Thenay. Les tarifs des deux syndicats ont été repris dans les statuts.
- Délibération du 23/03/2017 approuvant le nouveau tarif de 1 €/m<sup>3</sup> applicable à toutes les communes du SIAEP de La Vigne aux Champs
- Délibération du 05 avril 2018 approuvant le nouveau tarif de 1,05 €/m<sup>3</sup> applicable à toutes les communes du SIAEP de la Vigne aux Champs

## 2.4 Facture d'eau type

Les tarifs applicables au 07 décembre 2017 (facturation estimative) et au 01 juin de l'année 2018 (facturation réelle) pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont <sup>(1)</sup> repris dans les quatre factures jointes.

- Deux factures pour l'année 2017 (tarif 1 euros/m<sup>3</sup>)
- Deux factures pour l'année 2018 (tarif 1,05 euros/m<sup>3</sup>)

Les tarifs de l'eau sont différents puisqu'une nouvelle délibération a été prise le 05 avril 2018 fixant le prix de l'eau à 1,05 euros/m<sup>3</sup> pour l'ensemble des six communes.

<sup>(1)</sup> En lieu et place du tableau ci-dessus, la collectivité peut fournir à l'appui de son rapport deux factures d'eau, toutes deux calculées pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/an, l'une avec les modalités tarifaires applicables au 01/01 de l'année n-1 et l'autre avec celles applicables au 01/01 de l'année n.

## 2.5 Recettes (en €)

### Recettes de la collectivité

	Année 2017	Année 2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau aux usagers	452.210,24 €	448.905,07 €	-0.73 %
<i>dont abonnements</i>	212.219,74 €	211.601,87 €	-0.29 %
Recette de vente d'eau au syndicat Pontlevoy/Thenay			%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			%
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>664.429,98 €</b>	<b>660.506,94 €</b>	<b>-0.59 %</b>
Autres recettes			%
Recettes liées aux travaux			%
Contribution exceptionnelle du budget général			%
Autres recettes - Branchements	51.059,30 €	41.003,50 €	-19.69 %
<b>Total des recettes</b>	<b>715.489,28 €</b>	<b>701.510,44 €</b>	<b>-1.95%</b>



### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1 Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (l'A.R.S.) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

<b>UDI Pontlevoy-Thenay</b>	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité
Paramètres microbiologiques	13	0	100%
Paramètres physico-chimiques	14	0	100%
<b>UDI Monthou-Thésée</b>	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité
Paramètres microbiologiques	13	0	100%
Paramètres physico-chimiques	14	1	93%
<b>UDI St Romain-Noyers</b>	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Taux de conformité
Paramètres microbiologiques	16	0	100%
Paramètres physico-chimiques	16	1	94%

#### 3.2 Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

	Localisation	Etat d'avancement de la procédure
1	Les Grands Champs (St Romain sur Cher)	80 %
2	Le Moulin le Comte (St Romain sur Cher)	80 %
3	Les Trois Croix (Monthou sur Cher)	80 %
4	Noyer Bataillon (Monthou sur Cher)	80 %
5	Route de Blois (Pontlevoy)	100 % ? – Arrêté de périmètre de protection validé – Suivi en cours de 2 parcelles sensibles

Pour l'année n, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80 %.

### 3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Le détail est présenté dans le tableau ci-après :

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui (1) (2) : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>(1) Oui = condition supplémentaire à remplir pour prendre en compte les 10 points de la VP.238</b>	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	<b>(2) 50% minimum = condition supplémentaire à remplir pour prendre en compte les 10 points de la VP.238</b>	
		Au-delà de 50% : de 1 à 5 points sous conditions (1)	100 % 5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	90 % 13

**PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)**  
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)

VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244 (3)	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245 (3)	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	non
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>108</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

**Les grands ouvrages (réservoir, stations de traitement, pompages, ...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice**

**Une étude patrimoniale est en cours de réalisation, en partenariat avec la société Frank DUPUET et la société HADES.**

### **3.4 Rendement du réseau de distribution**

*Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.*

Le rendement du réseau de distribution est :

$$\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} \times 100 = 69.0\%$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution (V7/V4) est de **66.6%**.

### 3.5 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés est :

$$\frac{V_4 - V_7}{365 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} = \underline{\underline{1,73 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}}}$$

Soit :

$$\frac{628\,490 - 438\,262}{365 \times 300} = \frac{180\,228}{109.500} = \underline{\underline{1,73 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}}}$$

### 3.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour mémoire, les renouvellements de réseau ont atteint ces cinq dernières années (en kilomètres) :

n-4	n-3	n-2	n-1	n
0,280	0,00	0,540	0,530 + 0,240	0,48 + 0,08 + 0,220

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

$$\frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5 \times \text{linéaire de réseau de desserte}} \times 100 = \underline{\underline{0,158 \%}}$$

Soit :

$$\frac{0,28 + 0,54 + 0,53 + 0,24 + 0,48 + 0,08 + 0,22 \times 100}{5 \times 300} = \underline{\underline{0,158 \%}}$$

## 4. Financement des investissements

### 4.1 Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/L. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Année 2017	Année 2018
Nombre total des branchements	5194	5227
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	8	11
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	270	259
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,15 %	0,21 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	5,19 %	4,95 %

### 4.2 Travaux engagés au cours de l'exercice (en €)

Montants des travaux engagés	217.716,30 € TTC
Montants des subventions pour ces travaux	0 €
Montants des contributions du budget général pour ces travaux	

### 4.3 Etat de la dette du service (en €)

L'état de la dette au 31 décembre de l'année n fait apparaître les valeurs suivantes :

	Année 2017	Année 2018
Encours de la dette au 31 décembre	759.519,78 €	800.496,36 €
Remboursement au cours de l'exercice	129.376,29 €	135.861,05 €
<i>dont en intérêts</i>	20.700,39 €	19.455,25 €
<i>dont en capital</i>	108.675,90 €	116.405,80 €

### 4.4 Amortissements

	Année 2017	Année 2018
Montant de la dotation aux amortissements	161 489,30 €	179 465,75 €

### 4.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Etude patrimoniale	99 490,80 €
Pose de compteurs de sectorisation	Marché clos
	€

#### **4.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

- Remplacement de la vanne vidange – Château d'eau de Pontlevoy – AQUALIA : 6.646,80 € TTC
- Création de branchements – La Chenillère à Pontlevoy – AQUALIA : 26.370,00 € TTC
- Travaux de terrassement et de réfection de voirie – Rue des Anguilleuses à Pontlevoy – RTC : 10.824,00 € TTC
- Pose de vannes et purges neuves – Pontlevoy – AQUALIA : 101.979,60 € TTC
- Travaux de terrassement à Pontlevoy – AQUALIA : 4.380,00 € TTC
- Travaux de modification de canalisations – Station de surpression – Entreprise MARTEAU : 2.388,00 € TTC
- Travaux de modification de canalisations – Station surpression Phages – Entreprise MARTEAU : 3.594,00 € TTC
- Passage caméra forage – Château d'eau de Pontlevoy – Entreprise MARTEAU : 2.388,00 € TTC
- Travaux forage SP2 – Passage caméra – Entreprise MARTEAU : 9.264,00 € TTC
- Travaux station SP1 – Surpresseur air – Entreprise MARTEAU : 5.628,00 € TTC
- Passage caméra forage SP4 – Entreprise MARTEAU : 21.453,60 € TTC
- Renouvellement canalisation – Château d'eau SP4 – Entreprise MARTEAU : 8.328,00 € TTC
- Station SP2 – Renouvellement des surpresseurs air – Entreprise MARTEAU : 7.188,00 € TTC
- Remplacement système d'alarme – Alarme Tourangelle : 3.324,30 € TTC
- Travaux d'installation d'un démarreur électronique – Forage SP4 – Entreprise MARTEAU : 3.960,00 € TTC

### **5. Action de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

#### **5.1 Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité**

*Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.*

*Entrent en ligne de compte :*

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année n, le service a reçu \_\_\_\_\_ demandes d'abandon de créances et en a accordé \_\_\_\_\_, pour un montant de \_\_\_\_\_ €.

\_\_\_\_\_ € ont été versés à un fonds de solidarité.

Au cours de l'année n, l'indicateur relatif aux abandons de créances et versements à un fonds de solidarité est donc de :

$$\text{montant des abandons de créance + versements à un fonds de solidarité} = \frac{\text{_____}}{\text{volume facturé}} \text{ €/m}^3$$

## **5.2 Opération de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**

*Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.*

## **5.3 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente**

*Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).*

*Toute facture impayée au 31/12 de l'année n est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.*

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'exercice de l'année 2018 est :

$$\frac{39\,757,64 \text{ €} \times 100}{664\,429,98 \text{ €}} = 5,98 \%$$

## 6. Annexes

### 6.1 Réseau distribution

Fuites sur le réseau de distribution (canalisations et branchements)

Commune	Année 2017	Année 2018
Monthou	6	6
Noyers sur Cher	16	18
Pontlevoy	18	29
St Romain sur Cher	5	5
Thenay	4	8
Thésée	4	6

Détail des rendements de réseau par commune

	Rendement année 2018
Pontlevoy	45.2%
Thenay	76.6%
Monthou + Thésée	76.0%
Thésée	78.5%
Noyers + St Romain	81.1%

### 6.2 Travaux de branchement

Nombre de branchements neufs réalisés

Commune	Année 2017	Année 2018
Monthou	1	0
Noyers sur Cher	4	2
Pontlevoy	2	4
St Romain sur Cher	2	2
Thenay	21 (dont 14 en lotissement)	4
Thésée	6	3



### 6.3 Service abonné

Nombre d'intervention de dépannage (fuite avant compteur, relevé d'index, robinet d'arrêt, purgeur,...)

Commune	Année 2017	Année 2018
Monthou	12	19
Noyers sur Cher	26	36
Pontlevoy	16	17
St Romain sur Cher	10	21
Thenay	6	10
Thésée	9	19

Nombre de compteurs renouvelés

Type	Année 2018
Compteur 110mn	472
Compteur coaxial	134
Total	606
Total SIAEP	5309
Taux de renouvellement	11.4%

*Un taux de renouvellement de 10% permet une rotation complète du parc de compteur tous les 10 ans.  
Statistiquement, un compteur doit être renouvelé tous les 10 – 12 ans pour conserver un taux d'erreur de +/- 4%.  
Au-delà, on estime que le compteur sous-compte (usure des mécanismes internes, augmentation des frottements,...)*